

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 24 septembre 2019

Le 24 septembre 2019 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Christine CAPDEVILLE ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Michel LAN ; France LEROY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Christine PRETOT représentée par Alain ROUSSET
Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Jeannine LEVASSEUR représentée par Léo MOURNAUD
André JULLIEN représenté par Sylvia BARTHELEMY
Sylvie FANEGO représentée par Patrick PIN
Sylvia DERAÏ GIMBERT représentée par Pierre COULOMB
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Alain GREGOIRE
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Dominique HONETZY représentée par Denis GRANDJEAN

Etaient absents :

Vincent RUSCONI
Muriel HENRY
Magali GIOVANNANGELI
Alain BOUTBOUL
Serge PEROTTINO
Daniel FONTAINE
Vincent RUSCONI

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de réduction et de gestion optimisée de ses déchets ménagers et assimilés. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du schéma Métropolitain portant sur la question des déchets ménagers et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations.

Toutefois, les performances de collecte des trois flux (verre, journaux magazines, et emballages) au niveau du territoire sont encore très perfectibles, bien en dessous des valeurs nationales de référence (*quantités de recyclables secs valorisées : 35 Kg/hab./an*).

Parmi les enjeux du Schéma Métropolitain relatif à la gestion des déchets, l'augmentation du taux de valorisation des recyclables secs valorisées est une priorité phare. L'objectif est de mettre en place des actions afin d'atteindre un ratio de 50 Kg/hab. /an d'ici 2025.

Pour ce faire, la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques auprès de tous les habitants métropolitains est inscrite comme l'une des actions permettant d'augmenter les ratios de collecte sélective par habitant.

Ainsi, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite dès septembre 2020 engager sa population vers l'extension des consignes de tri. L'objectif est de faciliter le geste des citoyens au niveau du tri des plastiques et par conséquent d'améliorer les taux de captage des recyclables secs tout en baissant la quantité d'ordures ménagères allant à l'enfouissement.

Cette opération sera accompagnée d'un levier technique visant à densifier le nombre des colonnes de tri sur le territoire et d'une campagne de communication forte pour informer et mobiliser la population sur les nouveaux gestes de tri. L'objectif est de redynamiser globalement la collecte sélective des recyclables secs sur le Territoire.

L'objectif affiché est une hausse du volume collecté suite à l'extension des consignes de tri de 10% pour les flux emballages légers et plastiques-métal et augmentation des quantités récupérées de 20%.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour l'environnement et rattachée par décret N°2012-384 à la rubrique N°2710 (Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets) de la nomenclature ICPE.

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le passage sur l'ensemble du Territoire aux extensions des consignes de tri et à la densification du nombre de colonne de tri pour atteindre 1 PAV /276 habitants.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le passage aux extensions des consignes de tri et la densification des points d'apports volontaire sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile à compter de septembre 2020.

Article 2 :

D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes y afférents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190927-CT4-240919-3-DE
Date de télétransmission : 01/10/2019
Date de réception préfecture : 01/10/2019